Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212902449-20251215-043_2025-DE

SAINT-DERRIEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DERRIEN

Séance du 15 décembre 2025

Convocation :
09 /12/ 2025

Nombre de Membres :

En exercice : 13

Présents : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à dix-huit heures Les membres du conseil municipal de la Commune de SAINT-DERRIEN, légalement convoqué le premier septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique POT, Maire.

Etaient présents : M. POT Dominique, M. LOAEC Éric, Mme LE LAMER Carole, M. OLLIVIER Christian, Mme Lydie MINGAM, Mme QUEFFELEC Kristell, M. QUIVIGER Philippe, M. ALLIONE Jean-Paul, Mme TOULLEC Sophie,

Étaient excusés : Mme ROUSSILLON Ghislaine, M. AUFFRET Patrick, M. THIEULIN Wilfrid, M. MINGAM Vincent

M. LOAEC Éric a été désigné comme secrétaire de séance

DELIB_ 043_2025_ : Convention territoriale globale 2026-2030 entre la CAF, le CD29, la CCPL et les communes du territoire

Le Maire présente la question.

Dans le cadre d'une démarche nationale, la Caisse d'allocations Familiales (CAF) organise ses interventions auprès des collectivités locales en développant une démarche fondée sur le partenariat et la coopération des services de proximité mis en place pour les habitants du territoire.

Ce partenariat se formalise à notre échelle par la signature d'une nouvelle convention territoriale globale (CTG), sur une durée de 5 ans, du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030, associant la CAF, le CD29, la CCPL et les communes du territoire. Cette convention prend la suite de la convention 2022-2025.

La CTG 2026-2030 aborde les enjeux partagés dans le champ d'action de la cohésion sociale : le soutien à toutes les familles et à leurs enfants de 0 à 17 ans, ainsi qu'à toutes les questions de parentalité, le logement en tant que levier social et d'inclusion, l'accès pour tous aux droits et aux services, ainsi que la lutte contre la fracture numérique, l'animation de la vie sociale, la vie associative et la coopération territoriale.

La CTG est construite par ses partenaires (Caf, CD29, CCPL et les 19 communes de la CCPL) et repose sur un diagnostic partagé qui met en lumière des enjeux partagés pour le territoire. En fonction des priorités d'actions définies, un plan d'action pluriannuel est formalisé. Ce travail collectif est mené depuis mai 2025. Les enjeux partagés sont déclinés dans un plan d'actions pluriannuel qui sera finalisé début 2026.

La gouvernance politique partagée autour la CTG prend la forme d'un comité de pilotage composé des représentants des différents partenaires. Les enjeux majeurs de la CTG sont et seront travaillés au sein de groupes de travail thématiques (ateliers composés d'élus volontaires et/ou des professionnels du territoire).

Ayant entendu son rapporteur et présenter la Convention

Après en avoir délibéré le conseil Municipal par 9 **VOIX pour :**

- **Approuve** la convention territoriale globale telle que définie avec la Caf et les autres collectivités partenaires.
- **Précise** que la convention est conclue du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030.
- **Autorise** Monsieur le maire à signer cette convention.

Fait et délibéré à Saint-Derrien, les jours et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,
Dominique POT

MAIRIE de 29440 SAINT-DERRIEN (Finistère)